

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 29 juin 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué,
En exercice : 11 s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET
Présents : 07 Benjamin, Maire.
Absents : 04
Votants : 10 **Présents :** GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, SMILEVITCH Sophie Anne, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian, LAGOZNY Romane.
Date de la convocation : **Excusés :** BOURGEOIS-ROMAIN Florent pouvoir à LAGOZNY Romane, AINOZ Jean-Louis pouvoir à
25/06/2026 GARDET Benjamin, RAMBAUD Christophe pouvoir à MOLLIER Christelle.
Absent : BAIZET JérémY.

Secrétaire : MOLLIER Christelle.

**Délibération 2026-06D05-01 – Projet de Centrale Hydroélectrique sur le territoire de la commune de Crest-Voland :
renouvellement convention**

Monsieur le Maire :

- Rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une centrale hydroélectrique sur le territoire de la Commune proposé par la société CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE DU NANT ROUGE, destiné à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, et qui serait injecté sur le réseau électrique ;
- Rappelle que la Commune a délibéré en faveur du projet puis a signé une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la société en 2019, pour lui permettre d'étudier la faisabilité et le cas échéant, de réaliser la centrale hydroélectrique sur des parcelles de la commune ;
- Explique que les études ont été réalisées, confirmant l'intérêt du projet, et qu'un dossier a été déposé en préfecture pour demander une autorisation environnementale ;
- Explique que suite au rejet du dossier, la société a formé un recours pour contester cette décision ;
- Rappelle qu'une note de synthèse reprenant les dernières actualités du projet et du contentieux, a été jointe lors de la convocation du Conseil Municipal ;
- Explique que la société demande à la commune de renouveler son intérêt pour ce projet en signant une nouvelle promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes, dans des conditions identiques à la précédente qui est arrivée à échéance en mars 2026, et ce afin de conserver la maîtrise foncière du projet ;
- Rappelle que la promesse de bail signée en 2019 est jointe à la convocation du Conseil Municipal ;

Considérant que la société CHE DU NANT ROUGE souhaite obtenir l'accord du conseil municipal en vue de poursuivre le développement du projet sur le territoire de la Commune, via la signature d'une nouvelle promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide d'ajourner la décision de signer une nouvelle promesse de bail emphytéotique à une prochaine séance de conseil municipal ;

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire
Christelle MOLLIER



Le Maire
Benjamin GARDET

